

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 27 mai 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h14 et levée à 20h10.

Etaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir du 9), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **François** : M. Emile BOURGEOIS **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD

Etaient présents en visioconférence : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagny** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** : M. Romain VIENET **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Fontain** : Mme Martine DONEY **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : M. Hasni ALEM, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Damien HUGUET, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Devecey** : M. Michel JASSEY **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merey-Vieille** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieille** : M. Franck RACLOT

Secrétaire de séance : M. Jacques ADRIANSEN

Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. ALLAIN, MJ. BERNABEU à JP. MICHAUD, H. ALEM à A. BENEDETTO, P. BILLEREY à G. SPICHER, N. BOUVET à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à N. SOURISSEAU, C. CAULET à JE. LAFARGE, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à A. POULIN, J. CHETTOUH à S. COUDRY, M. ETEVENARD à F. PRESSE, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, A. GHEZALI à F. BAEHR, V. HALLER à C. DEVESA, PC. HENRY à L. FAGAUT, D. HUGUET à F. BOUSSO, M. LAMBERT à C. VARET, M. LEMERCIER à L. FAGAUT, JE. LOUHKIAR à L. MULOT, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à S. COUDRY, MT. MICHEL à B. CYPRIANI, Y. POUJET à M. ZEHAF, JH. ROUX à N. BODIN, J. SORLIN à N. BODIN, A. TERZO à S. GHARET, S. WANLIN à M. ZEHAF, C. WERTHE à C. VARET, D. PAINEAU à J. ADRIANSEN, R. BLAISON à V. MAILLARD, O. LEGAIN à F. BAILLY, R. VIENET à C. MAGNIN-FEYSOT, C. BOTTERON à M. FELT, V. DRUGE à P. AYACHE, G. GAVIGNET à C. BARTHELET, M. LEOTARD à JM. BOUSSET, M. JASSEY à G. ORY, M. DONEY à F. LAIDIE, J. SIMONDON à F. LAIDIE, H. BERMOND à H. ASTRIC-ANSART, C. LINDECKER à V. FIETIER, D. HUOT à V. FIETIER, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à E. BOURGEOIS, P. CONTOZ à JP. JANNIN, L. BERNARD, à P. SIMONIN, JM. CAYUELA à JP. JANNIN, C. MAIRE à F. GALLIOU, A. OLSZAK à P. CHANEY, N. DUSSAUCY à JP. MICHAUD, J. KRIEGER à C. MAGNIN-FEYSOT, A. BIHR à P. ROUTHIER, B. VUILLEMIN à A. VIGNOT, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, JM. JOUFFROY à Y. MAURICE, M. VIPREY à P. SIMONIN

Délibération n°2021/005667

Rapport n°27 - Evolution de la stratégie d'accompagnement aux Plans de Mobilité Employeur

Evolution de la stratégie d'accompagnement aux Plans de Mobilité Employeur

Rapporteur : Mme Marie ZEHAF, Vice-Présidente

Commission : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Conseil en Mobilité »	Montant prévu au BP 2021 : 60 000€ Montant de l'opération : 40 000€

Résumé :

Depuis 2017, Grand Besançon Métropole soutient les employeurs du territoire dans la réalisation de leur Plan de Mobilité Employeur.

Le présent rapport a pour objet de proposer au conseil communautaire de redéfinir les modalités de cet accompagnement afin de l'adapter, notamment, aux récentes évolutions réglementaires.

I. Contexte réglementaire autour des Plans de Mobilité Employeurs

Les Plans de Mobilité employeur (ou PDMe) sont un ensemble de mesures visant à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements (domicile-travail, professionnels) des salariés d'une entreprise. Ils visent notamment à encourager très largement le recours aux modes de transports alternatifs à la voiture individuelle et à développer les nouvelles formes d'organisation du travail (télétravail, visio-conférence, ...).

Les PDMe ont été rendus obligatoire pour les établissements de plus de 100 salariés à travers la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) de 2015 et étendus en 2019 avec la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM) pour les entreprises de plus de 50 salariés. Sur le territoire communautaire, cette nouvelle disposition concerne aujourd'hui près de 200 établissements.

II. Présentation de l'actuelle stratégie d'accompagnement aux Plans de Mobilité Employeurs

Depuis 2017, Grand Besançon Métropole accompagne les entreprises du secteur privé et les établissements publics dans la réalisation de leurs Plans de Mobilité Employeur. La collectivité a fait le choix d'une stratégie individualisée et personnalisée basé sur le processus d'accompagnement suivant :

- Prise de contact avec les établissements impactés par la législation
- Co-signature d'une charte partenariale portant engagement entre la collectivité et l'entreprise signataire
- Financement à 100% par GBM de la phase diagnostic du Plan de Mobilité Employeur comprenant le diagnostic du site, l'enquête auprès des salariés ainsi que l'évaluation environnementale. Cette mission est à ce jour réalisée par le bureau d'étude mobilité INDDIGO à travers un marché à bons de commande renouvelé en 2020.
- Réalisation du plan d'actions sur 3 ans par l'établissement signataire ou via un bureau d'étude de son choix.

Chaque année, un budget de 40 000 euros est alloué au « Conseil en Mobilité » afin d'aider les établissements dans leurs démarches. Cette stratégie a permis d'engager plus de 25 plans de mobilité employeurs et de sensibiliser près de 7 000 salariés. Toutefois, les évolutions réglementaires imputées par la Loi d'Orientations des Mobilités couplées au contexte économique actuel nécessitent de réinterroger les modalités de ce dispositif.

III. Proposition du nouveau processus d'accompagnement et des modalités associées

La réévaluation de cette stratégie s'appuie sur plusieurs constats :

- Les attentes générées sur le terrain par les entreprises et en particulier les employeurs déjà engagés,
- L'évolution du dispositif « Plan de Mobilité Employeur » dont l'obligation ne relève plus de la formalisation d'un document cadre mais d'une intégration de cette thématique au sein des négociations annuelles obligatoires au même titre que la qualité de vie au travail, la rémunération salariale et l'égalité hommes/femmes,
- La modification des seuils imposée par la LOM impactant désormais les établissements de plus de 50 salariés (contre 100 salariés en 2015 avec la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte). Sur le territoire, plus de 200 établissements sont ainsi concernés par la démarche.

Pour répondre à ces attentes et à ces évolutions, il est ainsi proposé :

- De mettre un terme au financement à 100% de la phase Diagnostic des Plans de Mobilité Employeur
- De créer, en lieu et place, une enveloppe financière par entreprise (2 000 euros - mobilisables sur plusieurs années) au sein de laquelle chaque employeur identifie ses besoins d'accompagnement auprès de Grand Besançon Métropole (réalisation d'une enquête, création d'une animation vélo, réalisation d'un guide mobilité, définition d'un plan d'action,...). L'objectif est de répondre aux attentes et besoins propres de chaque établissement, et ce en fonction de leur état d'avancement dans la démarche. La valeur de chacune des mesures d'accompagnement listées précédemment sera convertie sous forme de « crédit » attribué à l'entreprise afin de l'accompagner à la carte en fonction de ses besoins spécifiques et de ses priorités.

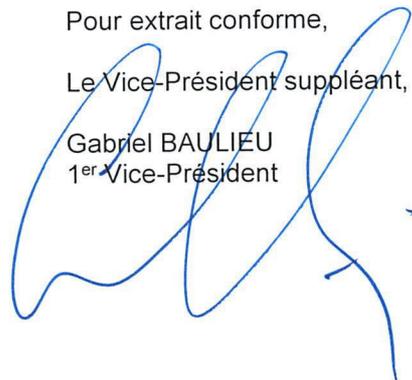
Exemple : Une entreprise dispose d'une enveloppe de 2 000 euros pouvant être traduite sous la forme de 10 crédits. Si elle décide de disposer d'un appui financier pour la mise en place d'une animation vélo cela représentera 2 crédits (coût moyen d'environ 400 euros). Si elle décide d'être soutenue sur la définition de son plan d'action, les 10 crédits seront utilisés (coût équivalent à 2 000 euros).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la validation de ce nouveau dispositif d'accompagnement.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0